

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78006

Objet

PORT DE ROYAN  
ASSURANCE RESPONSABILITE  
ACCIDENTS MATERIELS  
DE LA STATION DE DIS-  
TRIBUTION DE CARBURANT.

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1978

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1978

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 26

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit  
le vingt janvier à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. TETARD, Maire

Etaient présents : MME TETARD, DUFOUR, Melle FOCHE, MM. LIS, DUJARD  
BOUCHET, BOUTET, FABER, POUGET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON  
NAULIN, MAURELET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, BERLAND,  
DUFEIL, TAP, TACQUET, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU

Absents : MM. LACHAUD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

La Ville de ROYAN assurant elle-même l'exploitation du  
Port de plaisance, à compter du 1er Novembre 1977, il y a lieu  
de souscrire une police d'assurance pour couvrir les risques de  
"RESPONSABILITE CIVILE ACCIDENTS", "D'INCENDIE DU MATERIEL ET DES  
RESERVOIRS" de "DOMMAGES EXCEPTIONNELS" dus à l'exploitation de la  
Station de distribution de carburant installée sur le Port de  
Plaisance de ROYAN.

Messieurs COMBAUD-DUFORT et Cie, Assureurs à BORDEAUX,  
représentant les "Assurances du Groupe de PARIS" couvraient déjà  
ces risques lors de la gestion du port de plaisance par la Sté des  
Régates de ROYAN.

Il est proposé de souscrire le même contrat d'assurance  
sous le numéro 8 987 815, moyennant une prime annuelle de F 234 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la police d'assurance présentée par Messieurs COMBAUD-DUFORT  
et Cie, Assurances Groupe de Paris, 24, Cours du Maréchal Foch à  
BORDEAUX.

- Vu l'avis de la Commission des finances en date du 12 JANVIER 1978

DECIDE :

- d'autoriser M. Le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation à signer la police d'assurance établie au nom de la Ville de ROYAN, auprès des Assurances Groupe de PARIS.

- d'imputer la dépense correspondant à la quittance du 1er Novembre 1977 au 1er Novembre 1978 soit 234 F, sur le chapitre 967 Article 630 du Budget 1977.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

